

Manager par les compétences

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valider ses compétences en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat.

Appuyés par la DDTEFP, les transports BREGER ouvrent un projet de VAE collective à 150 chauffeurs. Depuis juin 2009, 10 salariés sont engagés dans la démarche. Ils tenteront de valider un titre professionnel de conducteur routier.

Cette offre vient alimenter un projet de GPEC pour les 800 salariés en France. La direction fait le pari que ce cadre collectif aura un effet d'émulation pour l'ensemble des salariés...



20 octobre 2009,
TÉMOIGNAGES

Vincent LESAGE
Président Directeur Général
et
Frédéric JANVIER
Directeur Ressources Humaines

Transports BREGER
à Saint-Berthevin



CONTACT

Stéphane FORICHER
CCI de la Mayenne
12 rue de Verdun
53000 LAVAL
Tél : 02 43 49 49 95
s.foricher@mayenne.cci.fr

La VAE - VALIDATION des ACQUIS de l'EXPÉRIENCE - levier efficace dans la GPEC

Le contexte

Dans un contexte de crise économique, de déficit d'image de la profession et de perspective de la mise en place d'une nouvelle nomenclature des emplois, l'entreprise offre l'opportunité à ses conducteurs routiers de valoriser leur expérience professionnelle en validant leurs compétences.

En 2008, BREGER intègre 30 contrats de professionnalisation. Chaque alternant doit être encadré par un tuteur. Hors, la plupart des conducteurs routiers ne sont titulaires d'aucun diplôme ou titre professionnel correspondant.

L'enjeu

Combiner un projet d'entreprise et
le projet personnel d'un individu :
démarche individuelle portée
collectivement par l'entreprise.

L'essentiel

L'action VAE mise en place s'inscrit dans 3 axes :

INTÉGRATION : à la recherche d'idées innovantes dans la gestion des RH, l'équipe de direction intègre cette action dans une démarche globale de GPEC.

VALORISATION :

- répondre aux exigences des clients par l'acquisition de nouvelles compétences ;

- développer des facteurs de motivation et de reconnaissance individuelle non liée à une valorisation salariale.

EVOLUTION : accompagner les changements " phénoménaux " liés à la profession.

Manières de faire

■ Pour l'individu :

- obtenir un titre professionnel de conducteur routier,
- valoriser l'image de son métier
- participer à une démarche sécurisée.

■ Pour l'entreprise :

- satisfaire les exigences clients et s'inscrire dans une croissance durable.
- S'appuyer sur un réseau de partenaires.
- Accompagner individuellement les salariés impliqués dans une démarche collective.

7 phases pour une action de VAE

Collective réussie

- Accord et validation par la Direction des différentes étapes de la démarche
- Information et communication auprès des salariés
- Elaboration du dossier de recevabilité : validation des pré-requis du candidat
- Constitution du dossier de présentation de l'expérience
- Accompagnement à la préparation du diplôme avec l'organisme valideur et certificateur
- Mise en situation professionnelle et entretien avec un jury.
- Validation par le jury.

Les facteurs de réussite

- Une implication sans faille de l'ensemble de l'équipe de Direction
- Le recrutement d'un consultant pour appuyer la démarche de VAE
- L'appui des partenaires : DDTEFP, OPCA professionnel et interprofessionnel, délégués syndicaux
- Un plan de communication efficace avec l'utilisation de plusieurs supports de communication : le courrier personnel, le journal de l'entreprise, l'informatique embarqué...
- Des conducteurs routiers volontaires : faire confiance au salarié (ne pas penser à sa place)

Les Vertus de la VAE

Témoignage de Fabrice C.,
conducteur :

" ...ma femme m'a immédiatement soutenu dans cette démarche. Mes enfants ont été très surpris : " Papa qui retourne à l'école... ". L'intérêt de se lancer dans une démarche de VAE c'est aussi de changer le quotidien, de casser la routine. Cela permet de montrer à l'entreprise que nous avons l'esprit ouvert à ce projet innovant. Ça m'apporte une fierté et une satisfaction personnelle. C'est une volonté de s'investir et de profiter de l'opportunité qui m'est offerte. L'entreprise met les moyens pour que cela se passe bien. La VAE permettra de valoriser mes compétences, mes 20 années de métier et tout le travail accompli au quotidien. Je considère que c'est un plus personnellement et humainement.

Je sais que ce n'est pas gagné d'avance mais je ne perds rien à relever le défi... "

Reconnaissance sociale sur le plan professionnel comme sur le plan personnel ou familial, interne à l'entreprise ou externe, ce témoignage confirme les vertus de la VAE...